



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

EFE COR 1

SESSION 2018

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE**

Section : CONDUCTEURS ROUTIERS

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée : 4 heures

Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	6310J	101	7399

Conseils aux candidats :

Il est conseillé de prendre connaissance de l'ensemble du sujet et des documents remis et ensuite de s'appuyer sur le dossier technique pour répondre aux questions posées dans le sujet.

Il est demandé aux candidat(e)s de répondre aux questions en utilisant une ou des feuilles de copie et les documents réponses.

Le dossier sujet comporte quatre pages (2/26 à 5/26) et deux documents réponses (6/26 et 7/26).

Le dossier technique comporte dix-neuf pages (8/26 à 26/26).

Les documents réponses « DR1 et DR2 » (6/26 et 7/26) sont à rendre avec la copie concours.

DOSSIER SUJET

La mission de l'enseignant, responsable des enseignements professionnels en conduite routière, vise à faire acquérir les compétences, les savoir-faire et les savoirs associés, nécessaires à l'exécution des activités et des tâches professionnelles décrites dans le Référentiel des Activités Professionnelles (RAP) et de s'assurer que chaque élève, au travers de différentes situations d'apprentissage sera en capacité d'atteindre les résultats et le niveau d'autonomie attendus.

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation) ;

Contenu de l'épreuve :

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans le référentiel du baccalauréat professionnel "Conducteur Transport Routier Marchandises" (CTRM). Elle prend appui sur un dossier technique fourni, comportant les éléments nécessaires à l'étude.

Pour une bonne compréhension des différents termes employés, un lexique est mis à votre disposition (cf. lexique, DT1).

Thème retenu :

« Déterminer l'itinéraire et prendre en compte des contraintes nouvelles ».

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2018
Dossier Technique	Page 2 sur 26

On vous demande de :

- traiter les questions développées dans les 3 parties suivantes :

1 ^e partie : Analyser une situation en relation avec l'activité A1 du référentiel
2 ^e partie : Définir une séquence pédagogique
3 ^e partie : Produire des documents techniques et pédagogiques liés à une séance prédéfinie

1^e partie : Analyser une situation en relation avec l'activité A1 du référentiel

Cette analyse s'inscrira dans le cycle de formation des élèves avec le thème retenu :
« **Déterminer l'itinéraire et prendre en compte des contraintes nouvelles** ».

- a) Dans un cadre général et en relation avec l'activité A1 : « préparer et organiser sa mission de transport » (tâches A1T1 à A1T6), DT2 cf. et DT3 cf., décrites dans le référentiel d'activités professionnels.

Sur la copie concours et à partir de vos connaissances personnelles, **répondez aux questions suivantes** :

Question 1-1 : Énumérer quatre situations qui engagent des contraintes règlementaires et/ou de circulations saisonnières.

Question 1-2 : Lister les demandes de dérogations possibles qui s'offrent au transporteur.

Question 1-3 : Lister les dérogations préfectorales à titre temporaire, relatives à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises durant certaines périodes de l'année.

- b) La mise en situation suivante est proposée lors du second semestre de l'année terminale, à un groupe de 12 élèves en baccalauréat professionnel « conducteur transport routier marchandises » en formation initiale sous statut scolaire.

Mise en situation :

Votre véhicule articulé est chargé au maximum de sa charge utile pour une livraison impérative lundi à 14 h 00.

A votre prise de service, lundi matin, votre employeur vous informe que le Président du conseil général a signé ce jour, l'arrêté de « pose des barrières de dégel à 12 tonnes ».

L'ensemble des infrastructures routières desservant la localité où aura lieu votre livraison est concernée par cet arrêté.

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2018
Dossier Technique	Page 3 sur 26

On vous demande de :

Question 1-4 : Nommer la contrainte réglementaire liée à cette mise en situation.

Question 1-5 : Expliciter les différentes façons de réagir face à cette problématique.

Question 1-6 : Lister les sanctions encourues suite au non-respect de cet arrêté.

2^e partie : Définir une séquence pédagogique

Note aux candidats : la séquence pédagogique définie devra comporter plusieurs séances.

À partir du dossier technique fourni, en lien avec l'activité A1 du référentiel : « préparer et organiser sa mission de transport » et tout ou partie des tâches A1T1 à A1T5, à partir du tableau des relations capacités, compétences et tâches (cf. DT5) :

On vous demande de :

Question 2-1 : Renseigner le document réponse DR1 en précisant :

- l'(les)activité(s) professionnelle(s) visée(s) ;
- la (les)tâche(s) professionnelle(s) visée(s) ;
- l'(les)intitulé(s) des compétences (terminale et intermédiaires) à mobiliser ;
- l'(les)indicateur(s) de performance visé(s) ;
- le(s) niveau(x) d'acquisition attendu(s) ;
- le(s) savoir(s) associé(s) qui seront abordés.

Question 2-2 : Renseigner le document réponse DR2 en précisant :

- la période scolaire retenue pour programmer cette séquence dans le cycle de formation des élèves ;
- le titre de la séquence pédagogique ;
- le nombre et la durée des séances consacrées à cette séquence ;
- l'articulation avec la certification ;
- les objectifs de chacune des séances ;
- les supports d'études mobilisés au cours de la séquence.

Question 2-3 : Lister les prérequis nécessaires à cette séquence.

Question 2-4 : Décrire dans cette séquence, les liens possibles entre les enseignements professionnels, l'organisation de la formation en milieu professionnel et l'enseignement liée à la spécialité.

3^e partie : Produire des documents techniques et pédagogiques liés à une séance prédéfinie

À partir de l'organisation de la séquence pédagogique proposée en deuxième partie :

on vous demande de :

- **Question 3-1 : Élaborer** le document technique et pédagogique nécessaire à la mise en œuvre de la séance prédéfinie (cf.DR2). Vous décrivez précisément le travail de l'enseignant, et des élèves.

Question 3-2 : Établir une évaluation formative avec une échelle des connaissances permettant à l'élève d'identifier son niveau de performance.

Question 3-3 : Énumérer les moyens techniques et numériques que vous pourriez utiliser pour faciliter l'apprentissage de la séance.

À partir de l'extrait de « LE LAMY transport tome I » (cf. DT8) :

Question 3-4 : Élaborer à destination des élèves, un document de synthèse des limitations temporaires de tonnage (barrières de dégel) mettant en évidence les silhouettes, les masses et les diverses infractions et sanctions.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

DR1

Activité(s) professionnelle(s) <i>Codification(s) :</i>	(intitulé) :
Tâche(s) professionnelle(s) <i>Codification(s) :</i>	(intitulé) :
Compétence terminale <i>Codification(s) :</i>	(intitulé) :
Compétence(s) intermédiaire(s) : <i>Codification(s) :</i>	(intitulé) :
Indicateur(s) de performance visé(s) :	(intitulé) :

Savoirs associés abordés au cours de la séquence	Niveau d'acquisition (Repérer la case correspondante)				Limite de connaissances,
	1	2	3	4	
	1	2	3	4	
	1	2	3	4	
	1	2	3	4	
	1	2	3	4	

DR2

BAC CTRM Période retenue <small>Repérer la ou le(s) case(s) correspondante(s)</small>		Niveau seconde		Niveau première		Niveau terminale	
		<small>1^{er} semestre</small>	<small>2^{ème} semestre</small>	<small>1^{er} semestre</small>	<small>2^{ème} semestre</small>	<small>1^{er} semestre</small>	<small>2^{ème} semestre</small>
Titre de la séquence		<i>(intitulé) :</i>					
Nombre(s) de séance(s) consacrée(s) à cette séquence		<i>(réponse)</i>					
Durée de chacune(s) des séances		<i>(réponse)</i>					
Articulation avec la certification <small>Codification(s) :</small>		<i>(intitulé) :</i>					
Définir les séances		Définir les objectifs de chacune des séances					
1							
2	Déterminer un itinéraire	Proposer un aménagement et/ou une modification adaptée aux contraintes imposées					
Lister les supports d'études (ressources) mobilisés au cours de la séquence							

DOSSIER TECHNIQUE

Composition du dossier technique	
Lexique	DT1, 3 pages
Détail des activités et tâches professionnelles	DT2, 1 page
Extraits du référentiel des activités professionnelles <ul style="list-style-type: none"> • <i>Activité A1 : préparer et organiser sa mission de transport</i> 	DT3, 5 pages
Tableau des relations capacités, compétences et tâches	DT4, 1 page
Extraits du référentiel de certification, capacités et compétences	DT5, 3pages
Extraits du référentiel de certification, savoirs associés	DT6, 3 pages
Extraits du « Le Lamy Transport » Tome 1 édition 2017	DT7, 2 pages

Référentiels du diplôme formation : c'est un document organisé en plusieurs parties qui inventorie les tâches et activités professionnelles (référentiel des activités professionnelles, RAP) et les capacités, compétences et savoirs associés exigés pour l'obtention du diplôme (référentiel de certification). Les stratégies de formation sont à définir à partir de ces deux référentiels.

Tâches et activités principales (référentiel des activités professionnelles) : elles décrivent le métier, le champ d'activité du conducteur transport routier de marchandises au travers de différents contextes professionnels. Les tâches sont détaillées. Les situations de début, les conditions de réalisation, les résultats attendus et le degré d'autonomie (échelle de 1 à 10) sont précisés pour effectuer ces tâches.

Capacité (Ci) : exemple : C1 : « Communiquer – s'informer – analyser ». Ce sont les "potentialités" de chaque individu pour agir, à savoir :

- ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisés dans une action et adaptés aux exigences d'une situation de travail ;
- ensemble des comportements potentiels permettant à un individu d'exercer efficacement une activité généralement complexe se traduisant par un comportement effectif que l'on appelle la performance ;

Une capacité est un ensemble d'aptitudes que l'individu met en œuvre dans différentes situations. Une capacité est exprimée par un verbe.

Compétence (Ci,j) : exemple : C1.1. : « Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport ». Ce sont les compétences constitutives de la capacité. Ces compétences décrivent les situations dans lesquelles celles-ci peuvent être appréciées. Dans le référentiel de certification :

- la première colonne : "conditions de réalisation" indique les conditions et/ou les moyens nécessaires à la définition de l'activité professionnelle support de l'évaluation terminale ;
- la seconde colonne : « Travail demandé » (être capable de), indique les compétences détaillées, travaux élèves ou objectifs, qui correspondent à l'énoncé de la compétence précisée en titre ;
- la troisième colonne : "Critères et indicateurs de performance" indique les éléments à prendre en compte lors de l'évaluation terminale.

Critères et indicateurs de performance : ce sont les critères de validation du travail demandé (être capable de) ou de la compétence détaillée. Les indicateurs de performance précisent le résultat à fournir ou à démontrer par les candidats qui se présentent aux différentes épreuves certificatives. Ils permettent aussi de situer la performance (réussite, progrès) de la personne en formation.

Savoir associé : c'est une connaissance qu'il est nécessaire de maîtriser pour mettre en œuvre une compétence. Un savoir associé peut être prérequis ou développé durant la séance ou la séquence. Des niveaux d'acquisition sont déterminés pour les savoirs associés :

Niveau1 : niveau information, niveau 2 : niveau expression, niveau 3 : niveau maîtrise d'outils, Niveau 4 : niveau de la maîtrise méthodologique

LEXIQUE (suite) : DT1 2/3

Séquence de formation : Une séquence pédagogique est un ensemble de séances, articulées entre-elles dans le temps et organisées autour d'un thème, d'une ou plusieurs activités en vue d'atteindre une ou plusieurs compétences terminales ou intermédiaires fixées par le référentiel. Une séquence de formation amène obligatoirement à une synthèse, à une structuration des connaissances découvertes et/ou approfondies et donne lieu à une évaluation des connaissances et/ou compétences visées. Sur un cycle de formation, les séquences peuvent être de durées variables, ni trop courtes pour garantir la possibilité de faire et d'apprendre, ni trop longues pour permettre de varier les thèmes d'apprentissage. Elles sont judicieusement positionnées sur l'année scolaire, entre les périodes de congés scolaires et les périodes de formation en milieu professionnel, sur le cycle des trois années de formation.

- chaque séquence correspond à un thème unique de travail, porteur de sens pour les élèves et vise l'acquisition (découverte jusqu'à l'approfondissement) de compétences et connaissances précises (savoirs associés) du référentiel ;
- chaque séquence donne généralement lieu à une séance de présentation commune à tous les élèves, explicitant les objectifs, l'organisation des apprentissages, les supports et études proposées ;
- chaque séquence vise un nombre limité de compétences de manière à faciliter les synthèses. Si tous les élèves ne font pas les mêmes activités pour atteindre une ou plusieurs compétences, ils contribuent tous à la production de la synthèse ;
- chaque séquence donne lieu à une évaluation. Cette évaluation est intégrée au déroulement de la séquence ou programmée au début d'une autre séquence à venir.

Séance de formation : c'est une période d'enseignement dont la durée est variable, une à plusieurs heures consécutives. La séance s'attache à permettre aux élèves d'atteindre une ou plusieurs compétences détaillées (être capable de). Des objectifs sont associés au travail demandé aux élèves durant la séance.

Objectif : un objectif décrit ce que l'élève sera capable de faire durant ou à la fin de la séance de formation. Durant une séance, plusieurs objectifs à atteindre peuvent être définis. L'objectif de formation à atteindre (être capable de) est formulé pour l'élève, à l'aide d'un verbe d'action.

Prérequis : ce sont les savoir-faire et/ou savoirs nécessaires pour aborder une compétence nouvelle.

Savoir-faire : c'est une habileté manifestée dans une situation précise. C'est un ensemble de gestes et de méthodes pour accomplir la tâche ou la situation proposée.

LEXIQUE (suite) : DT1 3/3

Synthèse : La synthèse est l'activité qui clôture la séance et qui précède la structuration des connaissances. Elle est menée avec l'ensemble des élèves de la classe ayant suivi une séance de formation. Elle permet aux élèves ou groupes d'élèves dans le cas d'un travail collaboratif, de résumer les activités menées et les résultats obtenus, d'exprimer les connaissances ou savoirs cognitifs ou méthodologiques acquis, de les resituer dans le cas particulier traité. Chaque élève ou groupe d'élèves expose par écrit et/ou à l'oral sa propre synthèse.

Structuration des connaissances : durant ou en fin de séquence, au travers d'une activité de synthèse, le professeur assemble les résultats obtenus et connaissances abordées par les élèves. Si tous les élèves n'ont pas effectué la même activité au cours des différentes séances, ils contribuent tous à la structuration de connaissance.

Les connaissances (savoirs associés) ainsi que les méthodes sont décrites structurées et formalisées par le professeur. La fiche de structuration des connaissances reprend les savoirs cognitifs ou méthodologiques abordés au cours de la ou des séances de la séquence et les organise. Cette fiche est préparée par le professeur lorsqu'il conçoit et construit sa séquence. Cette fiche indique aux élèves ce qu'ils doivent retenir. Généralement la fiche reprend des exemples ou des études de cas abordées durant les séances. Les exemples ou études de cas reprises dans cette fiche permettent de tirer des règles, de généraliser, d'établir une théorie ou de définir le cas général qui s'appliquera à un ensemble de situations.

Cette fiche de structuration fait l'objet d'une évaluation durant la séance ou la séquence suivante. Cette fiche constitue le fil conducteur des savoirs et savoir-faire abordés durant le cycle de formation sur un thème donné. Elle est complétée et enrichie au cours de la formation en centre de formation ou à l'issue des périodes de formation en milieu professionnel.

Échelles des connaissances : permet à l'élève de savoir où il en est dans ses apprentissages (elle permet une clarification de la progression).

Évaluation : l'évaluation permet de mesurer le niveau de la performance atteint, au regard des critères et indicateurs de performance (échelle de valeur) retenus pour évaluer la compétence travaillée (réputée acquise ou non acquise en fonction d'un niveau de performance démontré).

L'évaluation peut être « diagnostic » pour évaluer ses prérequis ou repérer en amont des difficultés d'apprentissage en amont de la séquence, « formative » pour renseigner l'apprenant sur ses progrès ou difficultés, « sommative », note attribuée à l'issue de la séquence et qui reflète la valeur du travail réalisé, « certificative », note attribuée pour la délivrance du diplôme.

DÉTAIL DES ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES : DT2 1/1

ACTIVITÉS	<i>Tâches principales</i>
1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T1 Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport à effectuer.
	A1T2 Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité.
	A1T3 Constituer la pochette de documents nécessaires au transport.
	A1T4 Organiser le chargement et proposer des aménagements.
	A1T5 Déterminer l'itinéraire et prendre en compte des contraintes nouvelles.
	A1T6 Programmer ses activités en fonction des réglementations en vigueur.
2. Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement.	A2T1 Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement.
	A2T2 Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés et adaptés.
	A2T3 Contrôler le chargement.
	A2T4 Vérifier la présence et renseigner les documents nécessaires au transport.
3. Réaliser le transport et la livraison	A3T1 Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.
	A3T2 Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.
	A3T3 Gérer ses temps de conduite, de repos et autres activités.
	A3T4 Localiser et accéder au site du client.
	A3T5 Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.
	A3T6 Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.
4. Communiquer avec son environnement	A4T1 Rendre compte à l'entreprise, communiquer avec le client.
	A4T2 Gérer les litiges, les anomalies, les incidents et accidents.
	A4T3 Communiquer avec les acteurs du domaine public.
	A4T4 Informer son entreprise et le client.
5. Clore sa mission de transport	A5T1 Restituer le véhicule en appliquant les procédures de l'entreprise.
	A5T2 Restituer les documents relatifs à ses activités.
	A5T3 Renseigner les outils de la procédure qualité.

Liste des activités et tâches décrites dans le référentiel des activités professionnelles

Activité A1 PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T1 – Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport à effectuer.

1 – Description de la tâche

- Collecter les informations nécessaires au transport à réaliser.
- Identifier les contraintes liées à la marchandise et au véhicule.
- Identifier les contraintes liées à la réglementation du transport.
- Identifier les contraintes liées aux sites de chargement et de livraison.
- Repérer les spécificités de l'itinéraire à établir ou fourni dans le cas de transports spécifiques.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Les outils de gestion (chronotachygraphe et informatique embarquée,...)

3.2. – Liaisons

- Les différents services de son entreprise
- Les différents services de(s) l'entreprise(s) cliente(s),
- Les prestataires et acteurs externes à l'entreprise (pouvoir public, douane, sous-traitants, commissionnaires de transport, ...)

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique du constructeur et équipementier.
- Les documents relatifs à la marchandise et au transport.
- La réglementation du transport spécifié.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Toutes les informations nécessaires à la réalisation du transport sont collectées.
- ✓ Toutes les contraintes liées à la marchandise et au véhicule à utiliser sont identifiées et prises en compte.
- ✓ Les attentes du client ont été prises en compte (horaires, normes qualité, contraintes spécifiques, ...).
- ✓ Toutes les contraintes liées aux réglementations du transport sont prises en compte.

5 - Autonomie



Activité A1
PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T2 – Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité.

1 – Description de la tâche

- Contrôler la compatibilité du véhicule par rapport à la marchandise à transporter.
- Contrôler la présence et la compatibilité des équipements nécessaires aux transports à réaliser.
- Contrôler et informer des visites et contrôles obligatoires du véhicule et des équipements à faire réaliser.
- Signaler les anomalies et contraintes constatées.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport nécessitant l'utilisation d'équipements et d'accessoires

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Le véhicule et ses équipements.
- Les outils de communication.
- Les outils de gestion.

3.2. – Liaisons

- Les différents services de l'entreprise.
- Les prestataires et acteurs externes à l'entreprise (centre de contrôle technique, concessionnaire, ...)

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique du constructeur et équipementier.
- La réglementation liée à l'utilisation des matériels de manutention.
- La réglementation du transport.
- Les documents relatifs à la marchandise et au transport.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter
- ✓ Les équipements et accessoires nécessaires aux transports à réaliser sont présents et compatibles.
- ✓ Les contrôles, visites techniques, agréments afférents aux véhicules et équipements sont valides.
- ✓ Les anomalies constatées sont signalées à la hiérarchie dans le respect des procédures de l'entreprise (formulaire, ...)

5 - Autonomie



Activité A1
PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T3 – Constituer la pochette de documents nécessaires au transport

1 – Description de la tâche

- Collecter les données nécessaires.
- Constituer la pochette de documents concernant le conducteur, le véhicule, la marchandise.
- Vérifier la présence des documents douaniers si nécessaire.
- Contrôler la validité des documents.
- Signaler les anomalies constatées.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Les outils de gestion.

3.2. – Liaisons

- Le service exploitation.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (commissionnaire, ...).

3.3 – Références et ressources

- La réglementation du transport.
- Le code de la route.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Tous les documents afférents aux conducteurs, véhicules et marchandises sont présents et en cours de validité.
- ✓ Tous les documents douaniers sont présents dans la pochette.
- ✓ Toutes les anomalies sont signalées dans le respect des procédures de l'entreprise (formulaire, ...)

5 - Autonomie



Activité : A1

PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche : A1T4 – Organiser le chargement et proposer des aménagements.

1 – Description de la tâche

- Organiser un plan de chargement adapté aux contraintes du transport à réaliser :
 - A l'ordre d'enlèvement et/ou de livraison,
 - A la répartition des charges,
 - Aux lois physiques liées aux véhicules en mouvement,
 - Aux compatibilités des marchandises entre elles.
- Signaler les incompatibilités et anomalies constatées.
- Proposer des solutions correctives.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Le véhicule et les équipements de manutention disponibles.
- Les caractéristiques de la marchandise transportée.
- Les caractéristiques du site de chargement.

3.2. – Liaisons

- Le client,
- Le service exploitation.
- Le responsable de quai.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, ...)

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique du constructeur et équipementier.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Le plan de chargement est adapté :
 - à l'ordre d'enlèvement et/ou de livraison,
 - à la répartition des charges,
 - aux lois physiques liées aux véhicules en mouvement,
 - aux compatibilités des marchandises entre elles.
- ✓ Les incompatibilités et anomalies constatées sont toutes signalées suivant le respect des procédures de l'entreprise (formulaire, ...)
- ✓ Les aménagements proposés respectent les contraintes du transport.

5 - Autonomie



Activité A1 PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T5 – Déterminer l'itinéraire et prendre en compte des contraintes nouvelles.

1 – Description de la tâche

- Collecter les informations liées aux conditions de circulation et au réseau routier.
- Déterminer un itinéraire adapté prenant en compte :
 - Le plan de chargement,
 - Les contraintes réglementaires et de circulations saisonnières,
 - La maîtrise des coûts.
- Proposer et justifier des aménagements de l'itinéraire liés à des événements imprévus ayant une incidence sur les conditions de circulation.
- Justifier ses propositions.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Les outils de gestion.

3.2. – Liaisons

- Le client,
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, ...)
- Les services de l'administration.

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique.
- La réglementation liée au mode de transport spécifié.
- Les notions de coût du transport.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Toutes les contraintes liées aux conditions de circulation et aux caractéristiques du réseau routier sont identifiées et prises en compte.
- ✓ La proposition d'itinéraire est adaptée et prend en compte :
 - Le plan de chargement,
 - Les contraintes réglementaires et/ou de circulations saisonnières,
 - La maîtrise des coûts.
- ✓ La proposition d'aménagements et/ou de modifications est adaptée aux contraintes imposées.
- ✓ La justification des choix et l'argumentation sont adaptées.

5 - Autonomie



**EXTRAITS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION :
CAPACITÉS ET COMPÉTENCES : DT5 1/3**

C2 : TRAITER – DECIDER - ORGANISER		
C2.2 : Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.		
<i>Conditions de réalisation</i>	<i>Travail demandé (être capable de)</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule, ses équipements et accessoires. • Les documents techniques et administratifs du véhicule, des équipements, des matériels et des accessoires • La marchandise et ses supports de manutention. • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture, carte routière...) • Les impératifs des clients • Les caractéristiques du site de chargement • Les outils de communication et de gestion • La démarche qualité 	<p>1- Contrôler la compatibilité du véhicule au transport à réaliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter. - Les équipements et accessoires nécessaires aux transports à réaliser sont présents et compatibles
	<p>2- Contrôler la conformité des véhicules au transport à réaliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrôles, visites techniques, agréments afférents aux véhicules et équipements sont valides. - Les anomalies constatées sont signalées à la hiérarchie dans le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,...)
	<p>3- Organiser le plan de chargement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de chargement est adapté : <ul style="list-style-type: none"> - A l'ordre d'enlèvement ou de livraison, - A la répartition des charges, - Aux lois physiques liées aux véhicules en mouvement, - Aux compatibilités des marchandises entre elles.
	<p>4- Proposer des solutions correctives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les incompatibilités et anomalies constatées sont toutes signalées suivant le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,...) - Les aménagements proposés respectent les contraintes du transport.

**EXTRAITS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION :
CAPACITÉS ET COMPÉTENCES : DT5 2/3**

C2 : TRAITER – DECIDER – ORGANISER		
C2.3 : Déterminer et adapter l'itinéraire		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) • Les lieux de passage aux frontières • La géographie française et européenne • Les cartes routières. • Les restrictions de circulation • Les outils de communication et de gestion • Les caractéristiques du véhicule • Les caractéristiques de la marchandise • Le réseau routier. • Les services d'informations routières. • Les incidents de circulation • Les déviations 	<p>1- Exploiter les informations liées aux conditions de circulation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les contraintes liées aux conditions de circulation et aux caractéristiques du réseau routier sont identifiées et prises en compte. - Les ordres reçus sont identifiés et respectés.
	<p>2- Déterminer un itinéraire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition d'itinéraire est adaptée et prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de chargement, - Les contraintes réglementaires et/ou de circulations saisonnières, - La maîtrise des coûts.
	<p>3- Proposer et justifier des aménagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition d'aménagements et/ou de modifications est adaptée aux contraintes imposées. - La justification des choix et l'argumentation sont adaptées.

**EXTRAITS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION :
CAPACITÉS ET COMPÉTENCES : DT5 3/3**

C2 : TRAITER – DECIDER – ORGANISER		
C2.4 : Programmer et gérer ses activités		
<i>Conditions de réalisation</i>	<i>Travail demandé (être capable de)</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) • Les outils de communication et de gestion • Les moyens de contrôles de l'activité. • La réglementation sociale européenne (R.S.E.) • Le code du travail • La convention collective de la branche professionnelle • L'infrastructure routière • L'entreprise • Les clients • La démarche qualité 	<p>1- Exploiter les données liées à la réglementation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les contraintes liées à la réglementation du travail sont identifiées et prises en compte. - Toutes les contraintes liées à la réglementation sociale européenne sont identifiées et prises en compte.
	<p>2- Vérifier la compatibilité des ordres de transport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des ordres de transports est compatible au regard des réglementations.
	<p>3- Proposer une organisation de ses activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités précédemment effectuées sont prises en compte dans l'organisation de son travail. - La proposition d'organisation des activités est adaptée aux contraintes imposées (réglementaires, du client, ...).
	<p>4- Justifier, argumenter les différentes propositions en gérant les coûts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les incompatibilités et anomalies constatées sont toutes signalées. - La proposition faite est adaptée, elle prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> - les règles d'hygiène de vie, - les coûts de revient du transport, - la rentabilité, - L'argumentation est adaptée, elle est correctement étayée.
	<p>5- Gérer ses différentes activités en appliquant les réglementations en vigueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion des temps de conduite, de repos et autres activités est optimisée. - La R.S.E. et le code du travail sont respectés. - Les réglementations spécifiques aux pays traversés sont respectées.
	<p>6- Gérer les aléas et signaler les anomalies constatées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents aléas sont gérés dans l'intérêt de toutes les parties. - Les anomalies et incidents constatés sont transmis dans le respect des procédures de l'entreprise.

**EXTRAITS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION,
SAVOIRS ASSOCIÉS : DT6 1/3**

S2 – LA CONDUITE DES VEHICULES					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 2.1 – Les règles de circulation et de sécurité routière					
S.2.1.1 Les règles de circulation					
•La signalisation verticale, horizontale et lumineuse	Les différents types de panneaux. Les différents types de marquages au sol. Connaître les différents types de signalisation lumineuse. Respecter chaque signalisation en situation de conduite.				
•La signalisation spécifique au poids-lourd	La signalisation spécifique : (ex : barrière de dégel....).				
S 2.1.2 Les règles de circulation routière					
•Les règles de priorité	Les différentes règles de priorité. Les différents types d'intersections				
•Les règles de circulation, de croisement et de dépassement	Les règles de circulation, de croisement et de dépassement à appliquer				
•Les arrêts et les stationnements	Les différents panneaux d'arrêt et de stationnement. Les règles d'arrêt et de stationnement à appliquer.				
•Les routes et les autoroutes	Les différents types de routes et les règles de conduite s'y appliquant (limitation de vitesse, règles de priorité....)				
•Les règles de circulation appliquées au poids-lourd	Les différentes règles de circulation (ex : limitations de vitesse, croisement difficile ou impossible...) et les interdictions de circulation spécifiques au poids-lourd.				
S 2.1.3 Le conducteur					
•Les différents types de permis	Les différents types de permis et leurs conditions d'obtention				
•Les attestations professionnelles	Les attestations professionnelles obligatoires pour exercer le métier de conducteur routier et leurs conditions d'obtention				
•Le permis à points, infractions et sanctions	Le principe de fonctionnement du permis à points et du permis probatoire. La notion d'infraction et de délit. Les sanctions encourues en fonction des infractions ou délits commis.				

**EXTRAITS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION,
SAVOIRS ASSOCIÉS : DT6 2/3**

S2 – LA CONDUITE DES VEHICULES					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S2.1.6 – Les assurances					
• Les différents types d'assurance	Les différents types d'assurances et leurs garanties.				
• Le constat amiable	La réglementation concernant le constat amiable. Le remplissage du constat amiable.				
S2.1.7 Les sources d'informations routières					
• Les informations routières	Citer les différents organismes et les sources d'informations routières (ex : CRICR, Internet, radios...)				
S2-2 Les règles de circulation : les lois physiques appliquées au véhicule en mouvement					
S2.2.1 - Les forces dues à la gravité					
• La déclivité de la route	L'incidence des montées et des descentes sur la consommation et le risque d'échauffement des freins				
• Le chargement	La définition du ballant L'influence de la répartition du chargement sur la tenue de route				
S2.2.2 – L'énergie cinétique					
• Vitesse et masse du véhicule	L'incidence de l'énergie cinétique sur la conduite				
S2.2.3 – La force centrifuge					
• Vitesse, rayon de la courbe, masse	L'incidence de la force centrifuge sur la tenue de route du véhicule				
S2.2.4 – Les forces résistantes à l'avancement du véhicule					
• L'aérodynamisme et forces de roulement.	L'incidence des forces résistantes au roulement sur la consommation du véhicule.				
• Les forces d'inertie	L'incidence du rapport poids / puissance sur la capacité d'accélération et / ou de décélération du véhicule.				

**EXTRAITS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION,
SAVOIRS ASSOCIÉS : DT6 3/3**

S2 – LA CONDUITE DES VEHICULES					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S2-2 Les règles de circulation : les règles de conduite appliquées aux poids lourds					
S2.2.5 – La conduite en montagne					
• Déclivité, largeur des routes, virages.	Utilisation optimum des freins et des ralentisseurs. Prise en compte du gabarit du véhicule. Utilisation des accessoires spécifiques.				
S2.2.6 – La conduite en infrastructures routières particulières					
• Les tunnels	Les règles de circulation (vitesse, distance, nature de la marchandise), Les consignes de sécurité en cas d'incident ou d'accident				
• Les viaducs	Les risques liés à la prise au vent. Le respect des distances de sécurité.				
S2.2.7 – La conduite en ville					
• Les autres usagers (piétons, deux roues)	Les risques spécifiques liés au gabarit. Les espaces réservés à chaque usager.				
S2-2 Les règles de circulation : les principes de la conduite rationnelle					
S2.2.8 – L'anticipation					
• La conduite préventive.	Les principes de la conduite préventive				
S2.2.9 – La connaissance des caractéristiques du véhicule					
• Couple, consommation, plage d'utilisation	Les caractéristiques et les recommandations du constructeur permettant l'utilisation optimum du véhicule.				
S2.2.10 – Les systèmes d'aide à la conduite					
• Régulateur, limiteur, ordinateur de bord, GPS.	Les procédures d'utilisation des systèmes embarqués				
S2-2 Les règles de circulation : La sécurité dans les manœuvres					
S2.2.11 – Les manœuvres					
• Les angles morts, le gabarit.	Appréciation de la zone de manœuvre.				
• Le guidage par un tiers.	Interprétation des indications fournies.				
S 2.2.12 Les zones de stationnement					
• Sur parc de stationnement.	Les règles de circulation et d'immobilisation (emplacement réservé, dételage).				
• En entreprise.	Le respect du protocole de sécurité				

Chapitre 3 Règles particulières de circulation Section 1 Circulation hivernale

1383 Barrières de dégel

À la sortie de périodes de gel prononcé, des limitations temporaires de tonnage (7,5 et 12 tonnes) et, le cas échéant, de vitesse peuvent être imposées sur certaines sections de route dont la chaussée devient momentanément « flottante » et, donc, vulnérable.

Ces restrictions, dites « barrières de dégel », sont édictées, en ce qui concerne les routes nationales, par des arrêtés préfectoraux conformes au modèle annexé à la lettre-circulaire du 7 novembre 1989 *relative aux barrières de dégel* (Lettre-circ., 7 nov. 1989, NOR : EQU8910146Y, BO MELT 1989, n° 35). S'agissant des chemins départementaux, y compris les routes classées à grande circulation, les arrêtés sont pris par les présidents de conseils généraux. Enfin, les maires sont compétents pour les autres routes (C. route, art. R. 411-20).

Remarques : *Compte tenu de la qualité du réseau des routes nationales et des autoroutes, les préfets sont de moins en moins amenés à intervenir. En revanche, pour les autres infrastructures routières, la mise en place de barrières de dégel peut être nécessaire. Pour connaître ces éventuelles interdictions, il est conseillé de se rapprocher des conseils généraux ou des municipalités (les directions départementales des territoires devraient également être en mesure de délivrer ce type d'information).*

a) Seuils de tonnage

Les seuils de tonnage définis par la lettre-circulaire interministérielle du 7 novembre 1989 précitée (uniquement applicable, rappelons-le, aux routes nationales) peuvent être exposés de la façon suivante :

Sont autorisés à circuler sous barrières de **7,5 tonnes** :

- — les véhicules à vide dont le poids n'excède pas 7,5 tonnes ;
- — les véhicules en charge dont le PTAC n'excède pas 7,5 tonnes.

Sont autorisés à circuler sous barrières de **12 tonnes** :

- — tous les véhicules ou ensembles à vide, quel que soit leur tonnage ;
- — les véhicules en charge dont le PTAC n'excède pas 12 tonnes ;
- — les véhicules de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 12 tonnes, dans la mesure où la charge transportée n'excède pas la moitié de leur charge utile.

L'arrêté préfectoral type donne une certaine latitude aux préfets. Ainsi, lorsque les circonstances le justifient, des seuils inférieurs peuvent être imposés et l'usage des chaînes interdit. À l'inverse, « pour des raisons locales importantes ou des raisons d'urgence », la circulation de véhicules de transport d'un poids supérieur aux seuils d'interdiction peut être autorisée.

b) Poids à considérer pour l'application des interdictions

Les interdictions s'appliquent en fonction du poids à vide ou du poids total en charge figurant sur la carte grise des véhicules.

S'agissant d'un ensemble constitué d'un *camion et d'une remorque*, ou encore d'un *train double*, l'interdiction de circuler s'apprécie par rapport au poids à vide ou au PTAC de chaque élément pris isolément.

L'arrêté préfectoral type n'envisage pas le cas des *véhicules articulés* et ne fait pas davantage référence à la notion de poids total roulant. Toutefois, selon l'Administration, il convient de retenir l'addition du poids à vide du tracteur et du PTAC de la semi-remorque.

c) Infractions

Les infractions aux dispositions réglementaires concernant les barrières de dégel sont punies d'une amende de 1 500 €, portée à 3 000 € en cas de récidive, le conducteur pouvant en outre voir son permis suspendu et son véhicule immobilisé sur place (C. route, art. R. 411-1), le tout sans préjudice de la réparation des dommages causés à la voie publique dans les conditions fixées par les articles L. 116-1 et suivants du Code de la voirie routière.

Il s'agit d'une infraction personnelle au transporteur. Ainsi, l'expéditeur qui donne son accord pour un chargement excédant le seuil de tonnage de la barrière ne risque rien, la complicité contraventionnelle supposant « ordre, menace ou abus d'autorité » (C. pén., art. R. 610-2). Toutefois, le vendeur départ serait bien inspiré de prendre contact avec son acheteur, donneur d'ordre du transporteur, et de lui demander ce qu'il convient de faire, afin d'éviter de se voir ensuite reprocher, au plan contractuel, une éventuelle immobilisation du véhicule par les services de police et le retard de livraison corrélatif.